

# Rapport de la sous-commission du budget 2019

## Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS), y compris présidence

---

### Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Alain Vaucher	PLR, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP
	Monsieur Oguzhan Can	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 22 octobre en présence de Mme Katia Babey, cheffe du dicastère et de Mme Ana Sarrias, secrétaire de direction, ainsi que, pour les services :

- Centres 100, 110 et 121 : M. Daniel Schwaar (chancelier) et Mme Leticia Boni (vice-chancelière, responsable du secteur juridique)
- Centre 115 : M. Julien Bühler pour le Parlement des jeunes
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Sybille Ducommun (adjointe administrative) pour le service de la jeunesse
- Centres 301, 315 et 321 : M. Christophe Bissat (chef de service) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé, et Mme Ruth Hynek Hlavizna (responsable du Centre d'orthophonie)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) et Mme Nelly Sébastien (adjointe au chef de service) pour le service des sports

### **100 – Conseil général**

Comme noté dans les remarques, CHF 35'000.- sont budgétés pour la cérémonie qui aura lieu à l'occasion de la présidence de M. Nardin au Grand Conseil. Au regard des montants communiqués par d'autres

communes, ce budget paraît raisonnable et permettra de convier les autorités du canton (~ 200 personnes) à une cérémonie simple et conviviale. Concernant la subvention attribuée à la Fondation La Chaux-de-Fonds – Winterthur de CHF 8'000.-, les contacts ont repris ainsi que les collaborations qui pourraient faire l'objet d'une convention à moyen terme.

### **110 – Conseil communal**

Le budget ne suscite pas de question.

### **115 – Parlement des jeunes**

L'annonce de la baisse de la subvention budgétée (**CHF 8'380.-** au lieu de CHF 12'380.- en 2019; CHF 6'000.- en 2018) décidée lors de la récente séance du Conseil communal met le Parlement des jeunes (PDJ) en difficulté. Le représentant du PDJ explique que le budget de CHF 12'380.- qui a été présenté reflète leurs besoins, à savoir que ce dernier permet d'assurer leur fonctionnement et de soutenir des projets à l'externe et à l'interne.

L'élaboration de ce budget 2019 prévoit des subventions stables et ceci en dépit de la situation financière de la Ville, indique la cheffe du dicastère, qui évoque les difficultés du Conseil communal à doubler un montant d'une subvention pour une institution. Toutefois, elle l'informe de la possibilité d'un soutien supplémentaire dans le cadre d'un projet symboliquement fort, fédérateur, qui pourrait leur être présenté.

Concernant le budget de fonctionnement du PDJ, le chef de service de la jeunesse indique que la subvention accordée en 2018 l'était en sus de CHF 1'810.- pour les BSM qui ne sont plus budgétés en 2019. Il informe également de l'ancien fonctionnement du PDJ qui permettait au Comité de régler ses frais et d'établir une comptabilité avec l'aide du service de la jeunesse par le biais de deux différents comptes. Un servant à approvisionner les dépenses et les soutiens accordés aux projets. Avec les nouvelles directives financières, seul un compte a été conservé et de ce fait, la subvention accordée en 2019 devrait prendre en compte un budget de fonctionnement.

Après la prise de connaissance de ces indications, il est communiqué que ce point sera abordé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

*[Le budget du Parlement des jeunes a été revu ultérieurement pour s'établir à CHF 11'380.-].*

## **121 – Chancellerie**

Avec l'entrée en fonction du chancelier en mars 2018 et celle de la vice-chancelière et responsable juridique ce printemps également, les activités du service ont été intenses. À son arrivée, la responsable juridique a été occupée par des dossiers complexes qui nécessitaient passablement de ressources. D'autres urgences ont pu être traitées à satisfaction et malgré quatre mois de carence entre les départs et son arrivée, notamment en faisant appel aux deux mandataires externes. Toutefois, il paraît important de faire une analyse de la situation dès 2019. En effet, la nouvelle organisation (rattachement du secteur juridique à la Chancellerie comprenant une diminution en EPT) semble devoir être optimisée avec l'engagement d'un juriste à temps partiel (0.6 EPT). Les collaborations avec les mandataires externes ayant des limites, notamment au niveau financier et aspects liés aux délais. À noter que le compte *prestations de services de tiers* de CHF 186'400.- enregistre les honoraires des mandataires dont l'augmentation est conséquente par rapport aux comptes en 2017 de CHF 87'090.-.

Au niveau organisationnel, le rattachement du secteur juridique à la Chancellerie est très positif et permet un regard croisé et des synergies appréciées dans le traitement des dossiers. Enfin, il est indiqué que la prolongation de la protection de la marque Métropole Horlogère a été signée en février 2016 pour une durée de cinq ans.

## **126 – Service de la communication**

Pour ce qui est des ressources humaines et suite au départ de la webmaster, une personne du SIEN (0.7 EPT), dont la formation a pu être finalisée cette année, est venue compléter l'équipe. L'aide apportée par des stagiaires en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année CPLN est également très appréciée et permet, au niveau technique, d'occuper le terrain via les nouveaux canaux

de communication. Pour certains événements, le fait de ne plus avoir un chargé de promotion pose cependant certaines limites quant à la promotion. Les deux postes, chef de service de la communication et chargé de promotion, étant complémentaires. Cependant, l'équipe enthousiaste répond aux diverses demandes des services, le Conseil communal ayant la volonté de réaliser à l'interne la plupart des supports de communication de l'administration. Si les projets sont initiés avec de l'anticipation par les services, les collaborations sont fructueuses, à l'instar des actions évoquées *Chaux-de-Fonds Express* ou celles menées par le Centre d'orthophonie. Concernant le matériel, l'achat d'une caméra ou d'un appareil photo ainsi qu'un équipement sono (pour les live Facebook) ont été budgétés en 2019, ceci dans le but de ne plus devoir recourir à du matériel privé. Avec l'évolution actuelle de la presse régionale, ces outils sont indispensables pour occuper le terrain et faire la promotion de la Ville. À relever que la stratégie de communication se déploie sur des réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et Internet ou le site de la Ville.

En 2019, le service sera passablement occupé par le 10<sup>e</sup> anniversaire marquant l'inscription de l'Unesco qui donnera naissance à diverses actions d'envergure (performance chorale et chorégraphique et Biennale du Patrimoine Horloger axée sur l'habitat). Une participation financière du Canton est annoncée.

### **301 – Office d'aide sociale**

En préambule, le chef de service excuse l'absence en raison de maladie de l'administrateur. Concernant le centre, il y a peu de différences par rapport à 2018, excepté une baisse des frais d'affranchissement de CHF 5'000.- et une augmentation pour la formation. Sur cet aspect, il est relevé l'importance de suivre une formation basique liée à la communication non violente. Concernant les formations "métier", cela est plus difficile. Toutefois, ils travaillent avec un mandataire privé sur un projet pilote qui devrait permettre de faire gagner du temps aux collaborateurs (1h/jour). L'idée étant que les collaborateurs parviennent à améliorer leur satisfaction au travail et puissent y rester plus longtemps. La situation au niveau du turn-over semble meilleure avec toutefois des difficultés à trouver le temps nécessaire pour assurer le suivi et l'encadrement des collaborateurs

engagés. Les taux estimés en début d'année 2018 ne correspondent pas à la réalité du terrain et il est indispensable d'augmenter le temps consacré à cette tâche. Afin de peaufiner l'organisation, le service collabore avec les ressources humaines.

Parallèlement, il est indiqué que le Canton mène des réformes importantes quant à l'insertion professionnelle et l'aide sociale. Le but étant de favoriser une rapide réinsertion des personnes proches du marché du travail (Stratégie IP) et de repenser l'aide sociale neuchâteloise (projet RAISONE) afin que les personnes dont le soutien est purement financier n'émargent plus à l'aide sociale. Par rapport à ces réformes, les engagements pris par l'État tendent à rassurer les assistants sociaux sur un maintien des postes de travail ou les forfaits des bénéficiaires qui devraient rester stables.

Enfin, il est indiqué que le nombre de dossiers des bénéficiaires, vraisemblablement en raison d'une reprise économique, reste stable ou subit une légère augmentation.

Concernant les investissements, un montant de CHF 60'000.- est prévu pour le réaménagement de la réception de l'Office d'aide sociale afin de garantir une meilleure sécurité aux collaborateurs et d'améliorer la circulation des visiteurs. Le mobilier doit être également adapté afin d'éviter tout incident. À cet égard, le compte *Achat meuble, machines & appareil* a été augmenté de CHF 2'000.- par rapport au BU 2018 et celui relatif à la *Fourniture et matériel de bureau* est abaissé d'un montant de CHF 4'000.-.

### **311 – Centre santé sexuelle-Planning familial**

Il est rappelé que suite au projet d'agrandissement du Centre Pierre-Coullery qui avait souhaité reprendre les locaux loués au Centre de santé sexuelle - Planning familial (CSS-PF), un déménagement était nécessaire pour cet automne. Après avoir étudié les différentes possibilités, le CSS-PF s'est installé à la rue de la Serre 14 dans une partie des locaux anciennement utilisés par l'Ecole obligatoire (EO). Cette solution présente de nombreux avantages au niveau financier, organisationnel (synergies avec le Centre de santé scolaire), et de par la situation centrale. Une gynécologue du secteur privé assure les prestations à raison de 10h par mois (CHF 135.-/heure), soit une présence deux après-midis le lundi,

totalisant les honoraires budgétés de CHF 16'000.-. À noter qu'au niveau du budget, les recettes budgétées sont légèrement rehaussées en raison de l'augmentation du tarif de certains tests, notamment ceux pour les dépistages des infections sexuellement transmissibles qui étaient très bas.

### **315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)**

Bien qu'il y ait une réelle volonté du Conseil communal de trouver des solutions pour ces maisons, notamment au niveau de la gestion du bâtiment, la situation n'a pas beaucoup évolué. Avec le départ à la retraite du concierge-résident, un nouvel engagement est prévu avec la poursuite des actions d'animation et d'encadrement pour les résidents. En parallèle, les loyers devront être revus afin que les charges y soient intégrées. Toutefois, en raison des prestations complémentaires qui pourront être sollicitées, les résidents ne devraient pas être impactés par ces hausses ou alors légèrement.

### **321 – Participation aux institutions sociales**

Les subventions accordées aux institutions restent les mêmes qu'en 2018. Pour ce qui est du compte *Avances et contributions d'entretien*, il y a un projet de dé plafonner le montant, actuellement fixé à CHF 450.- maximum. Les avances se récupèrent ensuite auprès des débiteurs (père ou mère) qui sont parfois insaisissables et la dette peut augmenter de manière conséquente en fonction de la durée des avances.

### **482 – Centre de santé scolaire**

La réorganisation des prestations et les formations complémentaires dispensées au sein de l'équipe permettent une bonne poursuite des activités avec de légères baisses au niveau des BSM. À noter que les programmes d'éducation sexuelle à l'EO sont assurés par le Centre. Pour ce qui est des dépistages dentaires qui pourraient faire l'objet de changements en 2019, il est indiqué que le montant de la subvention de CHF 8'000.- sert à couvrir des frais de traitements conservateurs et non orthodontiques d'écoliers lorsque les représentants légaux font une demande conforme aux critères d'octrois.

## **483 – Centre d'orthophonie**

Au niveau du personnel, quelques changements ont été apportés suite au départ à la retraite de la co-responsable en 2018. Avec un renfort du secrétariat et un taux d'activité de 0.75 pour la responsable, la restructuration permet de faire des économies pour palier la baisse de la subvention par l'État (CHF 40'700.- au BU 2019 contre CHF 171'051.- aux comptes 2017). Les prestations facturées à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) pour les traitements permettent également de compenser cette dernière. En lien au montant de la *subvention aux personnes physiques* de CHF 20'000.-, elle concerne la participation communale budgétée principalement pour les enfants dont les examens n'aboutissent pas sur un traitement ou une prise en charge par l'OES.

Le groupe de travail constitué par l'État en vue d'effectuer de nouvelles coupes de CHF 2 millions d'ici 2020 et auquel la responsable a pris part, a permis d'esquisser des pistes de réflexion, qui sont déjà mises en place par le Centre d'orthophonie, à savoir des réductions de la durée des séances (45 minutes au lieu de 1h, limitation des séances bi-hebdomadaires, durée maximum d'un traitement à cinq ans et évaluation multifactorielle des situations au bout de cette durée.). Par ailleurs, des contrôles des prestations utilisées par les différents cercles scolaires seront effectués par l'OES, afin de permettre de meilleurs équilibres dès 2019. À noter, que les prestations sollicitées par ces derniers ne dépendraient pas du tissu socio-économique et que les coûts relatifs aux traitements du secteur privé sont plus élevés. Ces constats semblent rassurants pour la pérennité des activités du Centre. Néanmoins, avec ces nouvelles coupes, les temps d'attente pour les prises en charge risquent d'être augmentés.

## **520 – Service des sports**

En préambule, le chef de service tient à remercier les autorités d'avoir entendu les demandes du service par rapport à l'élaboration de ce budget, notamment par rapport aux investissements établis. Une écoute qui semble également être présente au niveau cantonal et avec les villes.

Après la présentation de l'adjointe du chef de service (engagée au 1<sup>er</sup> mai 2018) dont les missions sont axées sur les événements sportifs, les

centres sont passés en revue. Cette troisième année de travail avec MCH2 permet de réajuster les dépenses au plus juste et de les lisser; certains dépassements restant possibles en fonction des incidents ou de pannes des installations vieillissantes. C'est notamment le cas pour le site des Mèlèzes dont le budget de fonctionnement est insuffisant.

Concernant les charges du personnel qui ont augmenté au budget, elles sont en réalité en baisse si on prend en considération la diminution au compte *Prestations de services de tiers* (relatif à l'ancien mandat de la personne qui était en charge des manifestations).

Pour ce qui est des formations, il est précisé que certaines bénéficient de subventions allant jusqu'à CHF 600.- par personne, allouées par l'Association suisse des services des sports.

Enfin, la subvention accordée au Tour de Romandie de CHF 25'000.- concerne une arrivée qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2019 et ne comprend pas les prestations en nature nécessaires à l'organisation. Avec un prologue prenant place à Neuchâtel et un départ depuis Le Locle, les retombées économiques et d'image pour la région seront positives.

Une subvention a été réintroduite en 2019 pour la SEP Olympique et un investissement de CHF 25'000.- a été inscrit pour remplacer les hauts parleurs du stade d'athlétisme, notamment pour la bonne organisation du Résisprint.

### **521 – La Charrière, terrains, piste, halles**

Concernant le poste relatif au *Matériel d'exploitation et fournitures* chiffré à CHF 27'000.-, il sert à renouveler le matériel dans les salles de gymnastique. Le contrôle est effectué par un mandataire qui établit un devis sur la base de ses constatations; devis qui dépasse le budget alloué. En collaboration avec les représentants de l'EO et du CIFOM et en fonction de l'utilisation du matériel, une analyse est faite avant de passer la commande. En 2019 dans un souci d'efficience, un enseignement accompagnera le mandataire afin d'être au plus juste par rapport aux besoins spécifiques et à l'utilisation réelle des diverses installations.

Le compte *Entrées* de CHF 6'000.- enregistre les recettes pour les locations du mur d'escalade de la Halle Volta.

Pour ce qui est des investissements inscrits, il est relevé que la réalisation du terrain des Foulets, qui ne correspond plus aux normes et dont l'éclairage doit être changé, fera l'objet de nouvelles procédures (chiffré à CHF 1'990'000.- et abaissé de CHF 120'000.- en comparaison au rapport du CC au CG de 2014). Le système d'éclairage du Chapeau-Râblé doit être changé pour des raisons de sécurité et selon les recommandations de Viteos. Pour rappel, la Ville est responsable de l'entretien de cette installation.

### **524 – Piscine des Arêtes et Numa-Droz**

Le budget de ce centre ne suscite pas de question.

En lien avec les investissements, il est précisé que le remplacement des lampes du bassin de la piscine des Arêtes qui était déjà budgété en 2018 n'avait pas pu être réalisé par rapport à une autre urgence sur la toiture du site des Mélèzes (compensation). À ce jour, le remplacement de ces lampes de plus de 30 ans d'âge, devient indispensable. En effet, quatre d'entre elles ne fonctionnent plus. Concernant l'investissement des joints de carrelage, l'usure provient principalement de l'âge et des conditions spécifiques des piscines (température, produits de nettoyage); cet investissement comportera deux autres étapes. L'assainissement du bassin tampon est également nécessaire, en raison d'une augmentation des fuites. Enfin, il est à relever que l'enveloppe de cette infrastructure nécessitera des investissements à court-moyen terme.

### **525 – Piscine, patinoire des Mélèzes**

Le compte *Entrées* a été réadapté pour coller au plus près de la réalité. Le budget pour le compte *Amortissements patrimoine administratif* est établi par le service des finances et concerne les travaux relatifs à la toiture du restaurant et les nouveaux vestiaires de la piscine.

Concernant les investissements, les postes sont revus en détail. En lien avec la rénovation de la piscine extérieure, il paraît pertinent de poursuivre

le travail initié lors du projet de centre aquatique avec les mêmes mandataires spécialisés, notamment avec le bureau d'ingénieur car ce travail ne peut être fait à l'interne (*Engineering* budgété à CHF 15'000.-). La création d'un prochain comité de pilotage permettra d'établir un nouveau cahier des charges pour chiffrer la rénovation du bassin dont l'état est préoccupant.

Le contrôle des plongeoirs est effectué avant chaque saison. En 2019, un sondage du béton sera effectué afin de s'assurer du maintien de l'ouverture de l'installation. Au niveau des fuites d'eau du grand bassin, celles-ci ont augmentées lors de cette saison, sans que ces dernières aient pu être identifiées après que la piscine ait été vidée cet automne. Concernant les prochains matériaux à utiliser pour la rénovation, une analyse devra être faite par rapport aux conditions de la région. En effet, bien que l'inox soit 20% plus cher qu'une solution carrelée, il semble être, à ce stade, la meilleure des solutions au niveau de la durée de vie et de l'entretien. Pour rappel, la membrane d'étanchéité Sarnafil posée en 1988 avait coûté CHF 1.8 mio.

### **550 – Service de la jeunesse**

Les BSM enregistrent de légères augmentations pour les dépenses en nourriture et un projet de remplacement des chaises de bureaux des collaborateurs qui sont dans un très mauvais état.

Au niveau de l'équipe de l'animation socio-culturelle, une nouvelle personne sera engagée à 0.8 EPT pour remplacer un départ.

### **551 – Accueil parascolaire**

Globalement, par rapport à l'exercice 2018, le budget 2019 voit une augmentation de ses charges de CHF 140'000.- alors même que les subventions perçues par la Confédération (mesures d'impulsion de CHF 200'000.-) prennent fin. Toutefois, il est relevé que l'ouverture de la Table de midi lors de cette rentrée scolaire a permis de proposer 18 places supplémentaires pour les enfants du cycle 2 et de soulager un peu les structures dont le nombre de places a pu lui-aussi être augmenté de 10. Ces places supplémentaires ont fait l'objet d'un subventionnement cantonal

(de CHF 500.- à CHF 1'000.- selon le cycle). L'expérience a montré qu'en fréquentant la Table de midi, les enfants âgés de 9 à 12 ans prennent de l'autonomie et les besoins d'accueil en dehors de midi tendent à baisser.

Au niveau de la facturation du service de la jeunesse à la Ville (compte 36310010 subventions aux entreprises publiques), il est rappelé que l'accueil parascolaire est lié au lieu de scolarité de l'enfant, avec une prise en charge communale en fonction des revenus des parents. Le centre totalise CHF 3'541'120.- de charges, correspondant aux coûts liés à l'accueil parascolaire.

Enfin, il est relevé que le service suit de près l'évolution des programmes ou les mesures incitatives fédérales ou cantonales afin d'en bénéficier au mieux. Par ailleurs, une attention particulière est également portée au remboursement des structures privées subventionnées lors des exercices bénéficiaires. Il n'est pas possible de prévoir un montant dans le compte correspondant (remboursement de tiers) étant donné qu'il s'agit d'un bénéfice non prévisible (dépendant de plusieurs facteurs).

## **552 – Accueil préscolaire**

Le mobilier vétuste de la crèche du Chat Telot doit être remplacé et pour ce faire, un investissement de CHF 39'900.- a été inscrit dans les investissements. Si les investissements sont acceptés, le montant supplémentaire au compte *Achat meuble, machines & appareil bureau* sera abaissé à CHF 3'000.-.

Enfin, le centre comptabilise dans les recettes une subvention du service de la cohésion multiculturelle d'un montant total de CHF 18'000.- pour un projet financé sur quatre ans qui permettra la création d'une plate-forme présentant les outils liés à l'interculturalité et utilisés par les crèches communales, et d'échanger avec les autres structures du canton. L'idée étant de diffuser ces outils, en faisant connaître les réalisations de la Ville.

Le rapporteur de la sous-commission  
Alain Vaucher